

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ×

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

**ÉTAT DE VAUD**

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

# 22\_INT\_145 - Interpellation Florence Bettschart-Narbel et consorts au nom PLR - Exercice du droit de préemption : un droit de référendum n'est-il pas prévu ?.

Séance du Grand Conseil du mardi 11 octobre 2022, point 2.6 de l'ordre du jour

## Texte déposé

L'article 160 de la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques (LEDP) concerne le référendum en matière communale. L'alinéa premier pose le principe général : « Sont soumises au référendum les décisions adoptées par le Conseil communal ». L'alinéa 2 énumère un certain nombre d'exceptions (nominations et élections, décisions relatives au fonctionnement du Conseil communal, budget dans son ensemble, gestion et comptes, emprunts, dépenses liées et décisions qui maintiennent l'état des choses existant). En d'autres termes, les décisions qui concernent les domaines listés à l'alinéa 2 échappent au référendum. Cette liste est manifestement exhaustive. L'alinéa 4, quant à lui, prévoit que le Conseil communal peut, à la majorité des trois quarts des votants, admettre que la décision qu'il prend revêt un caractère d'urgence exceptionnelle et que son exécution est incompatible avec l'observation de la procédure référendaire. Dans ce cas, la décision n'est pas soumise au référendum.

Le 20 septembre 2022, le Conseil communal de Prilly a pris les deux décisions suivantes :

1. autoriser la Municipalité à procéder à l'acquisition de la parcelle n° 1364 via son droit de préemption, pour une valeur de CHF 62'000'000, décrit à l'article 31, al 1 et 2 LPPPL, aux mêmes conditions que la promesse de vente et d'achat conditionnelle et droit d'emption du 10 août 2022 ;
2. autoriser la Municipalité à procéder à l'aliénation de la parcelle n° 1364 en faveur de la Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL) selon les conditions énumérées dans son offre ferme, datée du 31 août 2022.

Ces décisions ne mentionnent d'aucune manière le droit de référendum alors qu'elles ne semblent pas couvertes par les exceptions listées à l'article 160, alinéa 2, LEDP. Par ailleurs, le Conseil communal ne semble pas avoir décidé de qualifier les décisions prises d'urgentes au sens de l'article 160, alinéa 4, LEDP.

Au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat considère-t-il que l'article 160 LEDP a été appliqué correctement par le Conseil communal de Prilly ?

1. Le Conseil communal aurait-il dû soumettre les décisions prises le 20 septembre 2022 à la procédure référendaire ordinaire (affichage des décisions au pilier public, possibilité pour les citoyens de déposer une demande de référendum, etc.) ?

D'avance je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

## Conclusion

Souhaite développer

## Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Georges Zünd	PLR
Josephine Byrne Garelli	PLR
Pierre-François Mottier	PLR
Guy Gaudard	PLR
Nicole Rapin	PLR
Regula Zellweger	PLR
Marc-Olivier Buffat	PLR
Jean-Marc Udriot	PLR
Mathieu Balsiger	PLR
Maurice Neyroud	PLR
Nicolas Suter	PLR
Jean-Daniel Carrard	PLR
Xavier de Haller	PLR
Charles Monod	PLR
Marion Wahlen	PLR
Carole Dubois	PLR
Thierry Schneiter	PLR
Jean-Franco Paillard	PLR
Pierre Kaelin	PLR
Michael Wyssa	PLR

<b>Signataire</b>	<b>Parti</b>
Jean-Luc Bezençon	PLR
Anne-Lise Rime	PLR
Daniel Ruch	PLR
Chantal Weidmann Yenny	PLR
Monique Hofstetter	PLR
Elodie Golaz Grilli	PLR
Laurence Creteigny	PLR
Sergei Aschwanden	PLR

## **Secrétariat général du Grand Conseil**

Place du Château 6  
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500).

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo\_UnCryptMailto('gempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2gl');).

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse).